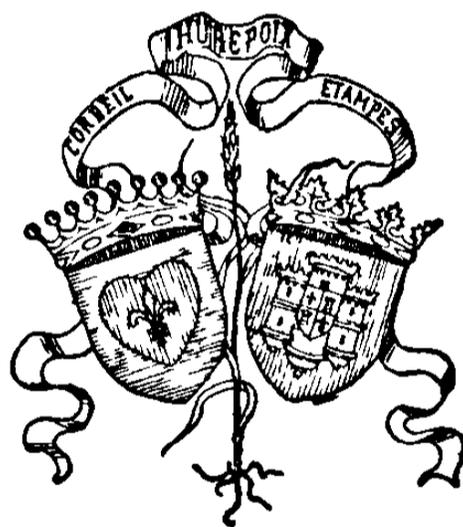


BULLETIN
DE LA SOCIÉTÉ
HISTORIQUE & ARCHÉOLOGIQUE
DE CORBEIL
D'ÉTAMPES ET DU HUREPOIX

8^e Année — 1902

1^{re} LIVRAISON



453^t

PARIS

ALPHONSE PICARD ET FILS, ÉDITEURS,

LIBRAIRES DES ARCHIVES NATIONALES ET DE LA SOCIÉTÉ DE L'ÉCOLE DES CHARTES

Rue Bonaparte, 82

—
1902

pc
len. 8^o
12437

NOTES

SUR LA CONGRÉGATION DE NOTRE-DAME A ÉTAMPES

Les notes que nous avons recueillies sur la Congrégation de Notre-Dame ont été puisées à différentes sources. Nous avons compulsé le précieux recueil connu sous le nom de la *Rapsodie*, que nous a laissé M^e Pierre Plisson, avocat du Roi au xvii^e siècle ; les *Antiquités de la Ville et du Duché d'Étampes*, par Dom Basile Fleureau ; les registres des sépultures de la communauté qui ne datent malheureusement que de 1739 ; les *Tablettes historiques* de M. de Bigault de Fouchères ; les *Rues d'Étampes* et les *Trois États du Bailliage aux États généraux en 1789*, par MM. Léon Marquis et Maxime Legrand.

M. Dosithé Bourdeau, ancien maire d'Étampes, le distingué conservateur du musée municipal, a bien voulu aussi nous communiquer une pièce manuscrite et inédite qu'il possède sur le couvent. Ce document, qui relate différents faits, a surtout pour objet les acquisitions successives faites depuis la fondation. Une liste des religieuses, qui le termine, nous fait croire qu'il a été écrit très peu de temps avant la Révolution.

De ces recherches, il a été fait un ensemble, une compilation qui n'a d'autre prétention que celle de pouvoir aider à écrire un jour l'histoire intéressante de cet établissement.

Nous avons suivi dans ce travail l'ordre chronologique et, en modernisant l'orthographe, nous avons copié intégralement les textes que nous avons eus sous les yeux.

Les religieuses ou chanoinesses régulières de St-Augustin de la Congrégation de Notre-Dame, nous dit Dom Basile Fleureau, furent instituées au commencement du xvii^e siècle, par le B. Pierre Fou-

rier, curé de Mattaincourt en Lorraine, pour tenir des écoles de filles. La première maison fondée à St-Mihiel, fut aussitôt suivie d'une seconde à Nancy ; de là l'ordre se répandit dans presque toute la Lorraine, dans les Pays-Bas et dans plusieurs villes de France, notamment en 1629 à Provins (1), dans le diocèse de Sens, dont Étampes faisait partie.

Cette dernière ville, qui avait choisi d'abord des Ursulines, n'en avait pas demandé l'autorisation à l'Archevêque, qui s'en plaignit au maire dans une entrevue qu'il eut à Paris avec lui ; il le pria de provoquer une réunion des habitants pour substituer aux Ursulines les religieuses de la Congrégation.

Cette assemblée eut lieu le 27 décembre 1629. Le procès-verbal est en entier dans le registre de M^e Plisson.

« Aujourd'hui jeudi, 27^e jour de Décembre 1629, de 2 à 3 heures après-midi, en la maison commune de la ville d'Étampes, assemblée de ville a été faite où sont comparus devant nous Jacques Petau (2), conseiller du Roi, lieutenant général civil et criminel au bailliage et gouvernement d'Étampes, président ladite assemblée, les maire et échevins, M. Pierre Baron (3), maîtres Clément Poisson, Jean Foudrier (4), Pierre Guyot et Pierre Goussard — M^e Jean du Buis, conseiller et élu pour le Roi en l'élection d'Étampes, M^e Pierre Legendre, ancien avocat, et autres habitants de la Ville. Le S^r Baron, maire, a dit qu'étant depuis peu à Paris, il avait été mandé par Mgr l'Archevêque de Sens, qui lui aurait rendu plainte qu'il avait été averti que les habitants avaient donné naguère leur consentement pour l'établissement des religieuses ursulines dans leur ville, ce qu'il trouvait étrange, vu que cela lui appartenait et dépendait de son autorité et approbation. Il ajouta qu'en faisant sa visite en la dite ville, il avait été prié par certains d'y mettre des religieuses pour l'instruction des filles ; pour le bien de tous, il avait engagé sa parole, et avait mandé des Filles de la Congrégation de Notre-Dame, ayant bonne connaissance qu'elles profiteraient

(1) Et à Corbeil en 1643.

(2) Jacques Petau a fait un legs important au collège par testament en date du 1^{er} novembre 1626. Il fut remplacé dans ses fonctions de lieutenant-général par Gabriel de Bry en 1648.

(3) Pierre Baron, seigneur de L'humay, auteur du poème latin « la Prise d'Étampes » édité par M. Paul Pinson.

(4) On voit encore, dans l'église saint Gilles, la pierre tombale de Jean Foudrier.

grandement au public pour l'instruction des filles, tant à la piété qu'aux exercices convenables à leur sexe. C'est pourquoi il avait chargé ledit Baron, maire, de proposer son intention aux habitants de cette ville et de leur demander leur consentement pour l'établissement des Filles de la Congrégation de Notre-Dame, comme ils l'avaient donné pour les Ursulines, et qu'ils lui laissassent et remissent l'établissement des religieuses à son choix et option. Ce qu'ayant été entendu, l'Assemblée, d'un commun avis, a résolu de s'en remettre à la volonté, discrétion et choix de Mgr l'Archevêque, moyennant que les religieuses qu'il lui plaira d'établir dans cette ville soient obligées par leur Institut d'enseigner les filles gratuitement aux exercices ci-dessus, sans apporter aucune charge à la ville, qui ne sera tenue de contribuer en rien à leur établissement. Le tout, sous le bon plaisir et permission de S. M. et le consentement de Mgr le duc de Vendôme, duc d'Etampes » (1), etc.

Signé : Guibour, commis.

Madame de Vendôme, procuratrice de son mari « ne trouvant rien à dire à cet acte », donna son consentement le 2 janvier 1630, « laissant à Mgr l'Archevêque de Sens le choix de telles religieuses et de tel ordre qu'il trouvera bon ».

Les dames de la Congrégation arrivèrent à Étampes le 5 janvier et logèrent aux 3 Mages (2) ; elles prirent aussitôt à loyer la maison du Petit-Paris (3), où le lendemain 6, l'Archevêque lui-même, qui était dans la ville, choisit une chambre pour y dire la messe.

Le même jour, il publia le mandement de leur établissement.

« Octave de Bellegarde, par la grâce de Dieu et du Saint-Siège apostolique, archevêque de Sens, primat des Gaules et de Germanie, à tous ceux qu'il appartiendra, salut en notre Seigneur ; désirant sur toutes choses l'accomplissement de la gloire de Dieu et l'exaltation de notre sainte Foi et religion catholique, apostolique et romaine, il n'y a rien qui nous soit plus agréable et en quoi nous nous employons plus volontiers qu'à embrasser les moyens de favoriser les pieux et saints désirs des personnes qui travaillent à un si bon et louable dessein. Or, sachant combien la pieuse éducation

(1) Cet acte est entre les mains des religieuses (P. Plisson).

(2) Cf. Max-Legrand, *Etampes pittoresque*.

(3) C'est probablement l'immeuble, occupé aujourd'hui par un marbrier, qui se trouve au n° 4 de la rue St-Jacques, en face la rue du Renard, proche l'église St-Basile.

et instruction de la jeunesse est utile et importante pour cela, et nous ayant été depuis peu représenté par quelques vertueuses et dévotes personnes qu'elles auraient dévotion de fonder en la ville d'Étampes de notre diocèse, un monastère de religieuses de la Congrégation de Notre-Dame à l'instar de celles que nous avons établies en la ville de Provins de notre diocèse et qui sont établies en quelques autres villes de ce royaume, auquel pût demeurer nombre compétent de religieuses dudit ordre pour y servir Dieu en toute pureté de vie, et instruire les jeunes filles selon les règles et constitutions de l'ordre, nous suppliant de notre autorité d'établir ledit monastère. A quoi inclinant volontiers et condescendant à leur sainte et pieuse intention et aux désirs du corps de la ville, suivant acte du 27 X^{bre} dernier, à nous représenté en l'Assemblée tenue en la maison commune dudit lieu d'Étampes, portant le consentement audit établissement, autorisé le 2 janvier aussi dernier par Madame la duchesse de Vendôme et d'Étampes, procuratrice générale de M. le Duc, son mari. A ces causes, conformément aux bulles de S. S. commençant la première par ces mots : *Paulus episcopus servus servorum Dei*, et finissant : *Datum Roma apud sanctum Petrum anno Incarnationis Dominicæ millesimo sexcentesimo quinto, decimo M. Februarii, Pontificatus nostri anno undecimo*; et la seconde commençant par les mêmes mots et finissant : *Datum Tusculi anno Incarnationis Dominicæ millesimo sexcentesimo sexto, decimo pridie nonas Octobris, pontificatus nostri anno duodecimo*, données pour l'établissement et institution des Filles dans le diocèse de Toul, et ensuite d'icelles aux lettres patentes du Roi vérifiées en Parlement le 3 mars 1623 pour établir les dites Filles dans la ville de Laon. Nous, en présence des sieurs le lieutenant-général, les maire et échevins de ladite ville d'Étampes et de plusieurs notables personnes, après avoir invoqué l'aide du St-Esprit, avons, par ces présentes, établi et établissons le susdit monastère en la ville d'Étampes, de religieuses de la Congrégation de Notre-Dame, à la charge que les dites religieuses garderont la clôture (1), qu'elles instruiront les filles, observeront les règles et institutions de leur ordre portées par les bulles et qu'elles seront soumises sous notre perpétuelle charge, visite, correction, gouvernement, et entière obéissance et juridiction, et de nos successeurs Archevêques. A cet effet, avons les dites

(1) Les grilles de clôture furent posées le lendemain 7 janvier.

religieuses renfermées dans une maison en l'enclos de la ville, et, dans un oratoire, après en avoir fait la bénédiction, célébré la sainte messe et donné pouvoir d'y célébrer et administrer les saints Sacremens, tant auxdites religieuses qu'à leurs écolières et autres, par des prêtres de nous approuvés, ou de notre vicaire général, sauf en autre chose notre droit et celui d'autrui. En foi de quoi nous avons signé les présentes de notre main et fait contresigner par notre secrétaire et sceller du scel de nos armes. A Étampes, le 6^e jour de janvier l'an 1630 ».

Dès le 26 mars 1632, la communauté acquiert une ferme, sise à La Forêt-le-Roi, contenant 96 arpens ; une partie ayant été donnée comme dot d'une religieuse, elle n'eut à payer que le surplus de ses deniers ; et le 16 juillet de la même année, plusieurs maisons à Étampes, à côté les unes des autres, dans la rue du Jeu de Paulme, ou de la Plâtrerie, appelée au xviii^e siècle, la rue des Tripots. Une de ces maisons provenait également d'une dot.

La congrégation quittant le Petit-Paris, vint, en 1634, s'installer dans ces immeubles (1) qu'elle avait fait aménager en monastère. Elle y joignit, les 16 et 28 juillet 1635, deux jardins contigus.

Le 13 décembre 1635, il est fait acquisition d'une petite ferme à Pierrefitte, terroir de St-Hilaire, contenant 30 arpens 80 perches.

L'importance de la communauté allant toujours croissant, elle ne tarda pas à se sentir trop à l'étroit dans la rue du Jeu de Paulme ; elle se décida à bâtir un nouveau et plus vaste couvent dans la paroisse St-Gilles, proche les Cordeliers, qui coûta, dit-on, plus de 60.000^l livres. Elle acheta successivement, en ce lieu (2), un certain nombre de propriétés voisines les unes des autres, sur l'emplacement desquelles on construisit aussitôt, sous la direction de la supérieure, qui était alors madame Madeleine d'Herbemont de Charmois, en religion mère Gabrielle de l'Annonciation.

Ce fut d'abord une petite maison servant d'hôtellerie, ayant pour enseigne *les Trois Marchands* (16 février 1645), et ensuite plusieurs autres bâtiments et un grand jardin, un pré, d'un côté aunaie, de l'autre, arbres fruitiers (25 avril 1645) ; deux maisons et un jardin (24 octobre et 23 novembre 1647) ; une grande maison et un jardin

(1) Vers 1780, ils étaient loués à MM. Picart et Baron. La Poste aux lettres les occupa dans ces derniers temps, jusqu'en 1880.

(2) Où sont aujourd'hui les bâtiments dits du Grenier d'abondance. La maison actuelle, occupe le terrain où étaient autrefois les Cordeliers.

servant d'hôtellerie, à l'enseigne des *Trois Maures* (2 novembre 1648).

Le 19 septembre 1645, les Dames de la Congrégation avaient obtenu du seigneur d'Etampes la permission de renfermer la rivière dans la propriété, afin d'en compléter la clôture, malgré la vive opposition des Cordeliers, leurs voisins.

En 1649, le jour de la fête de saint Augustin, elles vinrent s'établir dans leur nouvelle résidence dont les travaux n'étaient pas encore achevés puisque, le 22 avril 1650, elles y joignaient encore l'hôtellerie du *Cheval blanc* (1).

Pendant longtemps, il n'y a plus d'acquisitions, la terrible année 1652 apporte ses ruines et sa désolation. A l'arrivée de l'armée de Condé qui s'empare de la ville, le couvent sert d'asile à un grand nombre de dames et de jeunes filles, parties précipitamment de chez elles ; avec les religieuses et leurs pensionnaires, elles sont renfermées dans leur quartier et dans la cour des pensionnaires, pendant que les soldats pillent le reste de la maison. Cependant elles ne furent pas insultées, mais, courant des dangers continuels, 21 d'entre elles allèrent à Paris, protégées par une forte escorte, pour demander un refuge chez les dames de Port-Royal, d'où elles ne revinrent auprès de leurs sœurs, qui étaient restées pour empêcher la destruction de leur maison, que lorsque l'ordre fut entièrement rétabli, c'est-à-dire en janvier 1653 (2).

Elles achevèrent de bâtir leur monastère ; en 1662, il n'y manquait plus que la chapelle, qu'elles songèrent à édifier sur un terrain vague attenant à leur propriété. Elles le demandèrent au duc d'Etampes.

« Du 22 janvier 1662, les religieuses de la Congrégation de Notre-Dame, demeurant à Etampes, ont présenté requête à Mgr le duc de Mercœur et d'Etampes pour qu'il lui plaise leur accorder et faire don d'une place vide attenant leur couvent, qui ne sert à nul usage, ni habitation ; au contraire, dans l'état qu'elle est à présent elle sert de retraite et donne sujet de débauche et d'assemblée à des joueurs qui blasphèment et font d'autres excès, pour y faire

(1) Les Trois Marchands, les Trois Maures et le Cheval blanc furent transportés ailleurs.

(2) Elles apportèrent 2.000 francs de la libéralité de leurs parents, qui servirent, avec le secours du ciel qui les avait préservées de tant de périls, à rétablir la maison (Annales de l'ordre). *Abeille d'Etampes* du 30 avril 1870

construire et bâtir une église, ou chapelle, chœur et cour, pour la commodité publique et augmentation du service divin ».

Louis de Vendôme, avant d'accorder ce qu'on lui demandait, renvoya la requête aux juges, maire et échevins d'Etampes, afin d'avoir leur avis.

Ce fut une sorte d'enquête de *commodo* et d'*incommodo* ; elle dura plusieurs jours :

6 février 1662. — M. Gabriel de Bry, lieutenant-général, (1) Gédéon Percheron et Jacques Vincent, échevins, ont signé leur avis par lequel ils estiment que S. A. peut concéder aux religieuses la dite place vide pour l'augmentation de leur maison et construction d'une chapelle dont l'alignement sera pris en justice avec le Procureur du Roi, le maire et les échevins de la ville et, du tout, procès-verbal dressé, comme il a été fait des autres clôtures de ladite maison.

9 février 1662. — François Provensal, prévôt d'Etampes et maire (2), Gédéon Percheron et Jacques Vincent (3), échevins, et Sébastien Bredet (4), lieutenant de la prévôté, ont signé leur avis que S. A. peut concéder ladite place aux religieuses, tout du long de leurs bâtiments, à 6 pieds près du pavé, afin de laisser une largeur fort considérable à la rue, qui sera de plus de 5 à 6 toises, dont l'alignement sera pris avec eux.

10 février 1662. — Jean Rouse (5), Sébastien Bredet, Jacques Vincent, Gédéon Percheron et François Pichonnat (6), élus en l'élection d'Etampes, ont signé leur avis par lequel ils estiment que S. A. de Mercœur peut avec justice concéder aux religieuses la dite place afin d'y bâtir et construire une chapelle suivant leur demande, d'autant que la dite place est inutile à la ville, ne servant en aucune manière ni pour sa décoration, ni pour sa nécessité ; d'autant qu'elle est en triangle, sans aucune régularité et comme séparée et détachée

(1) Il avait épousé Marguerite du Tartre. Leur fils se maria le 9 février 1671, dans l'église de Méréville, avec Marie-Anne de Chartres. Il est dit S^r d'Arcy, conseiller du roy, président, lieutenant-général civil et criminel, enquesteur, commissaire examinateur ès-duché, bailliage et gouvernement d'Etampes. Le père était décédé à cette époque.

(2) François-César Provensal, époux de Marie Godin.

(3) Avocat, époux de Renée de Fuzée de Bierville.

(4) Époux d'Anne Boutet qui fut inhumée, veuve, dans l'église de Notre-Dame, en 1710.

(5) Ancienne famille d'Etampes, dite Rouse d'Intville, ou Rouse de S^t André.

(6) Les Pichonnat sont souvent cités au XVIII^e siècle en qualité de maires de la ville, d'officiers du grenier à sel, d'élus, etc.

du corps de la ville et que, de temps immémorial, il ne s'y est étalée ni vendue aucune sorte de marchandise dans les foires et marchés qui se tiennent en d'autres endroits, ni fait en icelle aucune exécution de justice, mais seulement proche ladite place. Et bien souvent elle est le rendez-vous des vagabonds qui y jouent, jurent et profèrent des paroles insolentes et deshonnêtes. Ils croient que la ville sera plus ornée et décorée par le bâtiment d'une chapelle que par le vide d'une place irrégulière qui, par ce moyen, sera changée heureusement de terre de malédiction en lieu de bénédiction.

Le dernier dire est absolument différent des précédents et surtout de celui du 10 :

14 février 1662. René Hémard (1), lieutenant particulier, Thomas Migault, assesseur (2), Thomas Boutet, conseiller, Pierre Plisson, avocat du roi (3) et Etienne de Lucet (4), procureur du roi, ont signé leur avis que, pour éviter surprise et suppléer à la requête des dames religieuses, il est nécessaire d'informer S. A. Mgr le duc de Mercœur et d'Etampes que la place demandée par elles, qui ont déjà en dedans un grand enclos vacant, sur lequel elles peuvent édifier, est de temps immémorial un lieu public, de belle symétrie et grande décoration à la ville, destiné tant pour les exécutions de justice que pour les marchés, s'appelant de toute ancienneté le marché aux Porcs, et que, sous le bon plaisir de S. A. il y a lieu de faire assemblée générale des habitants pour être ouïs.

Malgré cela, l'affaire suit son cours ; le 7 mai 1663, « le Procureur du Roi qui a vu les plan et devis présentés par les dames religieuses de la Congrégation, de la place par elles demandée pour y construire une église, chœur, cour et avant-cour au devant, et joignant leur maison, signe son consentement par lequel il n'empêche, par le Roi, qu'elles fassent construire, bâtir, édifier et fermer ladite église, cour et avant-cour contenant, joignant le long de ladite maison, 26 toises 1/2 3 pouces, et le long du pavé du côté de l'église St-Gilles, 28 toises 8 pouces, de la largeur de 4 toises commen-

(1) René Hémard, S. de Danjouan, maire d'Etampes, avait épousé Marie Baron, fille de Pierre, S. de L'humery, maire en 1629.

Il est l'auteur du *Siège d'Etampes* et des *Restes de la Guerre d'Etampes*, édités par M. Pinson.

(2) Conseiller du Roi, lieutenant particulier, assesseur criminel au bailliage.

(3) L'auteur de la *Rapsodie*.

(4) Les de Lucet étaient alliés à la famille de Viart.

çant au pignon de ladite maison, du côté des Pères Cordeliers jusqu'au côté du pavé, y compris la muraille qu'elles feront faire. Et encore de 11 toises 5 pieds 6 pouces à prendre de l'autre pignon de ladite maison jusque et joignant le mur commun d'entre la maison autrefois appelée les Trois marchands et celle de feu la V^o Martin, et à la charge de prendre l'alignement avec ledit procureur du Roi lorsqu'elles voudront faire leur clôture, comme aussi de commencer ladite église dans un an et de la faire achever incessamment ».

Peu après, l'autorisation était accordée.

« 22 juin 1663. — Par lettres scellées de cire rouge, Louis de Vendôme, duc de Mercœur et d'Etampes, pour obliger les dames religieuses à continuer leurs prières et oraisons à la gloire de Dieu et au bien de son église, autant qu'il est en lui, leur a accordé, donné, octroyé, permis et consenti de faire sur ladite place joignant leur couvent, construire, clore, bâtir et édifier une église ou chapelle, chœur et cour de la longueur et largeur nécessaires, suivant les alignements qui en ont été pris auparavant, ou qui le seront de nouveau avec les officiers, maire et échevins d'Etampes, à la charge de faire commencer ladite église, chœur et cour, dans un an et de les faire parachever incessamment, et aussi que, chaque année, elles seront obligées de faire célébrer et chanter une messe haute à l'intention dudit seigneur et de sa maison.

Signé, Louis de Vendosme ».

« Par lettres du roi Louis XIV, scellées du grand sceau de cire verte, du mois de Décembre 1663, en agréant, confirmant et autorisant les lettres de don et permission accordées aux dites religieuses par le seigneur Duc de Mercœur, S. M. leur fait don, cession et transport de ladite place sise au devant de leur maison à Etampes, pour y bâtir leur église, ou chapelle, cour et clôtures suivant les alignements qui en seront pris par les maire et échevins en présence du substitut du procureur général, aux charges, clauses et conditions portées par les dites lettres, avis et consentement des maire et échevins, attachés sous le contre-scel, avec mandement aux gens de la Chambre des Comptes à Paris, Bailli d'Etampes, ou son lieutenant, et autres officiers de faire registrer les dites lettres et faire jouir les religieuses paisiblement, nonobstant tous empêche-

ments, ordonnances, arrêts et règlements auxquels pour ce regard est seulement dérogé.

Par arrêt de la Chambre des Comptes du 11 mars 1664, signé Richer, lesdites lettres patentes du Roi ont été registrées pour jouir par lesd. religieuses de l'effet et contenu d'icelles selon leur forme et teneur, à la charge de rapporter dans six mois lettres de S. M. de leur établissement et d'amortissement des lieux qu'elles ont acquis pour leur dit établissement et pour ladite place, dûment vérifiées.

« Du lundi, 21 avril 1664, les lettres de don de la dite place ont été lues, publiées et registrées au bailliage d'Etampes, les assises tenant, pour être exécutées selon forme et teneur et aux charges y contenues du consentement du Procureur du Roi, par l'Avocat de S. M.

» « Les Religieuses de la Congrégation », dit ce dernier qui n'est autre que Pierre Plisson, « ont obtenu des lettres de confirmation et d'amortissement données à Fontainebleau, au mois de juillet 1664 » et il ajoute que, le 20 septembre 1664, le procès-verbal d'alignement a été fait par « les S^{rs} Lieutenant général et Procureur du Roi seuls. Ce procès-verbal assez informe, ni approuvé, ni signé, devait, pour ces causes, être rapporté. La mention de leur présence est insuffisante sans leur approbation et celle de la ville. En effet, cet alignement, outre qu'il semble confus, semble trop nuisible à la décoration de la ville, aux intérêts des R. P. Cordeliers et autres voisins, et il n'a point été communiqué aux maire et échevins comme il devait l'être ».

Nous avons vu, par le dire du 14 Février 1662, que M^e Plisson était contraire au projet.

Les religieuses avaient bâti un très beau monastère, dit dom Basile Fleureau ; dûment autorisées, elles activèrent la construction de leur église dont la première pierre fut posée en grande cérémonie le jeudi, 7 mai 1665, par Jean Chesnay, curé de St-Basile, chargé de la procuration de Mgr de Gondrin, archevêque de Sens. La chapelle basse ayant été terminée la première, elle fut bénite, avec les cérémonies accoutumées, et dédiée à S. Joseph, le jeudi 23 septembre 1666, par le même Jean Chesnay, curé de St-Basile, doyen de la chrétienté du détroit d'Etampes.

Ces travaux avaient sans doute épuisé les ressources de la Congrégation, car ce n'est qu'en 1677, qu'elle continue ses acquisitions

par l'achat de la ferme de Guinette avec 108 arpents de terre (1).

Le 5 mai 1679, elle complète sa propriété principale en y ajoutant une petite maison, où se tenaient les classes externes à la fin du XVIII^e siècle.

Les religieuses acquièrent ensuite :

59 arpents 1/2 au terroir de St-Martin; 9 à 10 arpents de pré et, rue Basse, un jardin dit « le Prateau » (24 avril 1680);

40 arpents de terre à Boisherpin et, du même vendeur, 9 arpents de terre et un arpent 1/2 de pré au terroir de St-Martin d'Etampes (29 mai 1683);

59 quartiers de terre à la Montagne (20 août 1687);

13 arpents de terre et un quartier de pré à Etréchy (22 mars 1688);

2 arpents et 3 quartiers de pré en la prairie d'Etampes (29 mars 1689);

40 arpents 1/2 de terre et 2 quartiers à Dhület (10 janvier 1698);

43 arpents de terre à Mérouville (1^{er} août 1721);

22 arpents de terre et le tiers des bâtiments d'une ferme à Bouville (13 mars 1731).

D'après une note qui suit la liste de ces achats, la Congrégation plaça, de 1698 à 1772, plus de 100.000 livres (2) *chez le Roi*, en douze contrats qui furent reconstitués trois fois. Elle prêta, de plus, en différentes années, 8.960 livres à divers particuliers.

Après les troubles de la Fronde, l'établissement était donc devenu de plus en plus prospère. En 1695, on y comptait 52 sœurs professes et 6 converses, sans parler des pensionnaires. Mais il avait encore à subir de nouvelles épreuves.

On sait l'impression profonde que produisit en France la promulgation de la Bulle *Unigenitus* (en 1713), condamnant les maximes du jansénisme. L'Archevêque de Paris et plusieurs prélats refusèrent de l'accepter. A Etampes, le 24 février 1717, vingt-trois prêtres de la ville et des environs protestèrent dans une lettre au cardinal de Noailles, et nous voyons qu'en 1732, vingt-deux religieuses de la Congrégation s'opposèrent à cette bulle et au nou-

(1) La deuxième ferme de Guinette, dont les bâtiments situés de l'autre côté de la mare, n'existent plus.

(2) Elle possédait en 1700, 8000 livres de rentes, d'après le mémoire sur la Généralité de Paris, par C. Barbier.

veau catéchisme de l'archevêque de Sens (1). En 1736, ce dernier, Mgr Languet, se rend à Etampes à leur couvent dans le dessein de leur faire reconnaître la Bulle *Unigenitus* et de faire procéder à l'élection des dignitaires.

La sœur Marie de Jésus (Rivet) est élue supérieure malgré la protestation des opposantes. Ensuite Mgr Languet tient un chapitre pour faire admettre à profession la sœur Lefebvre que les religieuses avaient refusé de recevoir. Les opposantes protestèrent contre la profession de la novice, et se retirèrent aussitôt après en avoir demandé acte. Elles remirent en même temps, entre les mains de la sœur Rivet, un acte pour l'assurer de leur disposition à ne jamais la reconnaître pour supérieure.

Elles prétendirent justifier de leur opposition dans un mémoire imprimé sous ce titre :

Mémoire pour les Religieuses de la Congrégation d'Etampes au sujet de l'élection nulle et irrégulière de la Mère Marie de Jésus à la supériorité de leur monastère, et de la profession de la sœur Marie-Louise Lefebvre, pour servir de réponse à une requête au Roi de ladite Marie de Jésus et de seize autres religieuses dudit monastère.

Les récalcitrantes refusant toujours de se soumettre, la situation ne pouvait se prolonger : huit religieuses furent enlevées dans la nuit du 1^{er} juin 1736, et conduites, par le prévôt de la maréchaussée, au couvent des Ursulines de St-Charles, paroisse de St-Jean le Blanc, près Orléans.

Elles ne revinrent pas à Etampes ; elles moururent en exil et furent enterrées dans le cimetière des Ursulines.

Ces huit religieuses étaient :

1^o Marie-Léone de Vidal, en religion mère St-Léon, inhumée le 27 novembre 1758, âgée de 62 ans (2).

2^o Catherine-Louise de Boirvaux, mère St-Basile, 11 décembre de la même année, 76 ans.

3^o Marie-Claude de Boirvaux, 1760 (sans autre renseignement) (3).

4^o Anne Bouillet, 77 ans — 1763 — « résidente dans le monastère de S. Charles par ordre du Roy ».

(1) Cf. M. L. Marquis, la suite est tirée des *Tablettes historiques*.

(2) Marie-Léone de Vidal, née à Roinvilliers en 1696, fille d'André de Vidal, seigneur de ce lieu, et de Claude de Vigny.

(3) Probablement les sœurs d'Isaac Foudrier, seigneur de Boirvaux, lieutenant général de l'artillerie de France. Cette famille était alliée à celles de Poilloue et de Petit de Mézières.

5° Elisabeth-Louise Plisson, mère St-Henry, 21 janvier 1767, 62 ans (1).

6° Louise-Barbe Boudon, mère St-Bernard, 17 février suivant, 74 ans.

7° Marie-Angélique Panet, mère de la Résurrection, le 31 mars aussi de la même année, 75 ans.

8° Marie-Jeanne Rivet, mère St-Clément, le 23 janvier 1769, 60 ans.

D'autres religieuses de la Congrégation de Notre-Dame d'Etampes furent emmenées à Voisins. Le registre des sépultures de cette abbaye, de l'ordre de Citeaux, au diocèse d'Orléans, à la date du 1^{er} octobre 1772 et en 1776, nous en donne la preuve :

« Madame Jeanne-Julienne Lambert de Sainte-Marie Catherine, religieuse de la Congrégation d'Etampes, âgée de 85 ans 1/2, dont 59 de profession, a été inhumée le 1^{er} octobre, dans les cloîtres de ladite abbaye, en présence des Sœurs Françoise-Geneviève Pichonnat de St-Hilaire, Henriette Dupré de St-Anselme, Plisson dite de St-Isidore.

« 5 janvier 1776. — Je soussigné, religieux de l'ordre de Citeaux, prêtre directeur de l'abbaye de Voisins, ay inhumé le corps de mère Henriette du Pré, dite de St-Anselme, religieuse de la Congrégation de Notre-Dame d'Etampes, âgée de 83 ans dont 49 et demi de profession, dans le cloître de la dite abbaye ». Signé : Fr. de Ruitier.

Les sœurs Pichonnat et Plisson ont sans doute survécu à la Révolution (2).

Par contre, le couvent d'Etampes reçut des religieuses d'autres ordres, une d'elles, Marie-Anne Brulé, des Filles-Dieu de Paris, ordre de Fontevault, y décéda en avril 1749, « résidente dans notre maison depuis près de douze ans par lettre de cachet du Roy ». Elle avait 80 ans.

En 1740, le couvent, qui comptait encore quarante ou cinquante religieuses, fut visité par l'abbé Arnaud, prédicateur, envoyé par l'archevêque de Sens pour convertir au nouveau catéchisme les quelques insoumises qui y était demeurées. Il faut croire que le

(1) Peut-être la petite-fille de l'auteur de la *Rapsodie*.

(2) Ce sont peut-être les 4 religieuses, exilées en 1758 sur la demande du cardinal de Luynes, dont parle M. Bigault de Fouchères, p. 84.

prédicateur eut quelque succès, puisque Marie-Anne de Reconselle, en religion mère Marie-Anne du St-Esprit, déclare avant de mourir, le 26 décembre 1740, sa soumission à la Bulle *Unigenitus* et au nouveau catéchisme.

En la même année, un chanoine de Notre-Dame d'Etampes laisse à sa mort, à la Congrégation, une rente dont le montant n'est pas indiqué, sur une maison sise à Angerville, pour fournir aux plus pauvres enfants du papier et des plumes et les chauffer en hiver. « Nous avons toujours rempli avec exactitude les intentions du défunt, » dit l'auteur du manuscrit.

Ce document donne la liste des religieuses (1) qui s'y trouvaient à l'époque où il fut écrit. Leur nombre avait diminué de moitié depuis 1740.

Voici cette pièce :

- | | |
|---|---------------------------|
| 1. Marie-Madeleine Françoise Voizot, supérieure, dite en religion, de St Denis. | |
| 2. Claude Françoise Guénée, | » de St Agathange. |
| 3. Claude Briet, | » de St Athanase. |
| 4. Cécile Boutroue, secrétaire, | » de Ste Claire. |
| 5. Thérèse Petit, | » de Ste Thérèse. |
| 6. Thérèse Élisabeth Hême de Maison-Rouge, | » de St Bruno. |
| 7. Marie Anne Chevallier, | » Angélique. |
| 8. Marie Françoise Bréant, | » Aimée de Jésus. |
| 9. Marie Anne Louise Limoges, | » de St Augustin. |
| 10. Marie Victoire Thibault, | » de St Bernard. |
| 11. Victoire Madeleine d'Adonville (2), | » de St Léon. |
| 12. Rosalie Marie Venard, | » de St Basile. |
| 13. Madeleine Françoise Martin, | » du Calvaire. |
| 14. Madeleine Françoise Triée, | » de St Ambroise. |
| 15. Marie Françoise Salmon, | » de St Paul. |
| 16. Marie Madeleine Angèle Fauve, | » de Ste Marie Madeleine. |
| 17. Amable Souchon, | » des Anges. |
| 18. Marguerite Oriol, | » de Ste Rosalie. |
| 19. Michelle Genthialou, | » de Ste Hélène. |
| 20. Marie Jeanne Charmenteaux, | » de Ste Euphrasie. |
| 21. Marie Jeanne Billarand, | » Dorothee. |
| 22. Geneviève Chauvet, | » de St Alexis. |

(1) La plupart de ces noms sont des noms de familles d'Etampes.

(2) C'est peut-être Julie Madeleine Victoire d'Adonville, fille de François d'Adonville, Sr de Roinvilliers et de Marie Anne Françoise de Vidal, qui, née à Roinvilliers, en 1751, est morte à Fontaine-la-Rivière, le 24 Floréal an IX.

23. Marie Anne Payen, dite en religion, de St^e Marthe.
 24. Henriette Delamain, » de St^e Véronique.
 25. Geneviève Poisson, » de St^t Pierre.

Cette liste, avons-nous dit en commençant, a dû être écrite peu de temps avant la Révolution ; en effet, tous les noms qui y sont portés, moins les six derniers, figurent dans la nomenclature donnée par MM. Max. Legrand et Léon Marquis dans leur ouvrage « *Les Trois États du Bailliage aux États généraux en 1789* ». Par contre, deux nouvelles sœurs y sont inscrites : Catherine Bardel, dite de St-Théodore et Agnès Coffy, dite de St-Joseph.

Disons en passant que cette dernière, devenue la citoyenne Coffy, dénonça indignement ses anciennes compagnes au Comité révolutionnaire pour de prétendus complots qui auraient existé au couvent en 1788 et 1789.

A la suite de l'état des religieuses, donné par le manuscrit, on lit la mention suivante :

« Notre ordre a été institué, sous le titre de chanoinesses régulières de St-Augustin de la Congrégation de Notre-Dame, pour l'instruction gratuite des jeunes filles. A notre profession, nous faisons un vœu particulier ; nous enseignons la Religion, à écrire, à travailler à toutes sortes d'ouvrages ; le tout sans aucune rétribution de la ville d'Etampes, ni des parents des externes qui sont au nombre de 200 et plus, en trois classes ; nous les prenons à 5 ans et les gardons tant que les parents le souhaitent ».

Enfin, en marge du même document, se trouvent les prix de la vente des différentes propriétés de la Congrégation, vendues comme biens nationaux en 1792 :

La ferme de La Forêt le Roi.	30.000 fr.
Les maisons de MM. Picart et Baron avec les jardins, rue du Jeu de Paulme.	10.325 »
La ferme de Pierrefitte, avec 9 arpents en plus.	24.375 »
La ferme de Guinette, louée à Hélye, plus 17 arpents.	82.000 »
Les terres et prés à S. Martin et au Prateau.	36.700 »
Les terres de Bois Herpin.	13.600 »
Celles de La Montagne.	1.800 »
Celles de Mérrouville.	14.900 »
La propriété de Bouville.	6.800 »
Les prés de la prairie d'Etampes.	4.450 »

Le prix de vente des biens d'Etréchy et de Dhület n'est pas mentionné, non plus que celui du couvent.

Nous arrêterons ici notre étude ; le reste appartient à l'histoire contemporaine et a été maintes fois relaté ; nous nous contenterons pour terminer, d'analyser le registre des sépultures qui se faisaient dans le cimetière spécial au monastère, qui nous indique, par une note inscrite sur la couverture, que le registre des professions de 1737 à 1788 a été remis aux archives de la préfecture de Seine-et-Oise le 9 avril 1859.

Dans ce registre, nous relevons les noms des religieuses décédées entre ces deux dates, ainsi que les actes de sépulture des pensionnaires et les noms des aumôniers ou confesseurs attachés à l'établissement.

Ch. FORTEAU.

4 Novembre 1901.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCÈS
(1737-1788)

1^o RELIGIEUSES

- 11 avril 1739. — Marie Henriette de Santigny, 34 ans.
8 juillet 1739. — Marie Couart, mère Ste-Marie des Anges, 86 ans.
27 décembre 1740. — Marie Anne de Reconseille, mère Marie Anne du Saint-Esprit, 76 ans.
11 juin 1741. — Mlle Claude L'Alouette, de la ville de Paris, novice du chœur, sœur de l'Assomption de Ste-Ursule, 38 ans.
28 février 1743. — Louise Masson, de St-Athanase, 62 ans.
13 mai 1743. — Catherine Clouet, sœur de Ste-Marthe, professe adjutrice, 48 ans.
3 juin 1743. — Marie Gervais, en religion, de St-Arsène, 66 ans.
16 septembre 1743. — Marie Louise Touchard, de Ste-Thérèse, 48 ans.
18 décembre 1743. — Marie Jeanne du Perrier, mère Ange de Sainte-Hélène, 21 ans.
23 avril 1744. — Hélène Lhuillier, de St-Charles, 83 ans.
24 avril 1744. — Geneviève Habert, de St-André, 87 ans.
17 novembre 1744. — Anne Rivet, de Ste-Félicité, 32 ans.
13 septembre 1745. — Anne Aumont Anne Pacifique, 75 ans 1/2.
1^{er} septembre 1746. — Sœur Marie Du Bois, professe adjutrice, 82 ans.

- 21 septembre 1748. — Sœur Marie Guyon, en religion, de St-Gilles, professe adjutrice, 60 ans 1/2.
- 22 août 1751. — Louise Tariot, de St-Jean, 59 ans.
- 15 décembre 1751. — Marie Anne Viart, de St-Victor, 48 ans (1).
- 1^{er} mai 1752. — Louise Bernarde de St-Pol, Louise de St-Paul, 73 ans.
- 24 novembre 1756. — Jeanne Françoise Regnault, sœur Marie de St-Ambroise, 63 ans.
- 27 janvier 1757. — Sœur Avoye Fauvet, professe adjutrice, 84 ans.
- 20 janvier 1759. — Marie Catherine Baron, en religion, Marie Madeleine, 20 ans.
- 27 novembre 1759. — Marie Boyard, de St-Michel, professe adjutrice, 63 ans.
- 6 juillet 1761. — Marie Elisabeth de La Taille, de St-Benoist, 61 ans (2).
- 22 février 1762. — Catherine Maurize, de St-Pierre, professe adjutrice, 75 ans.
- 5 mars 1762. — Catherine Gervais, Marie Catherine du Calvaire, 86 ans.
- 11 mai 1764. — Marie Anne Cathala, de St-Chrysostôme, 72 ans.
- 16 mars 1765. — Marie Jeanne Menard, de Ste-Geneviève, professe adjutrice privilégiée, 38 ans.
- 1^{er} février 1767. — Mère Anne Suzanne de La Taille, en religion, de St-Paulin, 68 ans, notre supérieure (3), 47 ans de profession.
- 27 avril 1767. — Madeleine Catherine de Drouin de Bouville, de Ste-Cécile, 54 ans.
- 11 avril 1769. — Louise Lefèvre, Marie Louise, 74 ans (4).
- 13 juillet 1769. — Marie Catherine Bordier, de St-François, 57 ans.
- 4 juin 1770. — Mère Marie Magdeleine Rivet, en religion, Marie de Jésus, 89 ans, dont 60 de profession.
- 12 octobre 1770. — Françoise du Castelle, de Ste-Colombe, 54 ans.
- 2 juillet 1774. — Marie Catherine Pommeret, de St-Arsène, 47 ans.
- 12 mars 1775. — Marie Catherine Dupont, de St-Joseph, assistante, 75 ans.

(1) Née à Étampes le 25 mars 1704, fille de Guillaume de Viart et de Louise de Lucet, secrétaire de 1739 à 1749. En 1776 nous voyons, en cette qualité, la S^r Boutroue de Ste-Claire.

(2) Sœur de la supérieure Anne Suzanne de la Taille, née en 1700, d'après M. L. Marquis.

(3) Née en 1699, fille de Charles de la Taille et de Suzanne Julie de Champs, supérieure en 1749, avait succédé à la sœur Marie Rivet de Jésus. La sœur saint Joseph lui succéda.

(4) Contre l'admission de laquelle on avait protesté en 1736.

- 8 février 1776. — Elisabeth Langlois, Marie de Ste-Elisabeth, 76 ans.
 8 février 1777. — Elisabeth Le Page, Marie de Ste-Victoire, 66 ans.
 14 décembre 1780. — Thérèse Monique de Cugnac d'Ymonville, de Ste-Monique, 70 ans.
 7 mai 1781. — Thérèse Viart, Marie de Ste-Rose, 57 ans (1).
 9 mai 1781. — Marie Jeanne Laurent, sœur Laurent de St-Etienne, 59 ans.
 12 octobre 1781. — Marie Jeanne Rivet, Marie Rosalie de Ste-Scholastique, 54 ans.
 15 janvier 1787. — Madelaine Lemaire, de St-Nicolas, 68 ans.
 2 juin 1788. — Michelle Thérèse de Morainville, Michelle de St-Antoine, 84 ans.
 10 novembre 1788. — « Notre chère mère Louise Bréant » en religion Ste-Séraphie, 47 ans.

2^o PENSIONNAIRES (2)

18 mars 1743. — Mademoiselle Joseph Lardine Dauvillier, fille de M. Dauvillier, bourgeois de Paris, 12 ans 1/2.

7 avril 1756. — Dame Marie de Savoye, veuve de messire Jacques Philippe de Prunelé, chevalier, seigneur du fief de Chalo-St-Mard en partie, ancien lieutenant d'artillerie, âgée de 81 ans et 5 mois ; l'inhumation faite par messire de La Borde de Mézières, chantre à Notre-Dame, en présence de M. le Doyen de Sainte-Croix et de M. Poussin, chantre de Sainte Croix, et du R. P. Agathange, Récollet, notre confesseur ordinaire, et de plusieurs ecclésiastiques ; de toute notre communauté ; des messires Parfait et Henry de Prunelé, frères, chevaliers, seigneurs indivis de Thignonville, Saint-Mars, Guignard et autres lieux, chevaliers de l'ordre royal et militaire de Saint Louis, de demoiselle Catherine de Prunelé, leur sœur, tous les trois seuls enfants de ladite défunte dame leur mère ; de M. Rivet, curé de Saint-Basile.

22 juin 1756. — Mlle Marie Louise Louis, fille de M. Pierre Louis, marchand de vin à Paris, 4 ans.

4 février 1757. — Mlle Marie Catherine Boulay, fille de M. Jacques Boulay, marchand de fer à Versailles, et de dame Barbe-Appoline Houzeau, 22 ans.

24 mars. — Demoiselle Jeanne Perrine Descorail de Serigny, âgée de 57 ans, fille de messire David Claude Descorail, chevalier, Sr de Sérigny, et de dame Marie Pignar de Sarcy, de la paroisse de Rougemont en *Bourgogne*.

(1) Supérieure après la sœur saint Joseph. Après elle ce fut Madeleine-Françoise Voizot, dite la sœur de St Denis, la dernière supérieure avant la Révolution, qui, devenue aveugle, fut arrêtée et conduite en prison où elle mourut.

(2) A Corbeil, où il y avait aussi une Congrégation de Notre-Dame, les pensionnaires payaient de 60 à 80 fr. par an. Cf. la Congrégation de N.-D. à Corbeil, par l'Abbé Colas, Orléans, 1890.

26 mars. — Demoiselle Marie Claude Pierrette Dard, 11 ans, fille de M. Claude-Joseph Dard, bourgeois de Paris, et de dame Marie Magdelaine de Vion de Cottinville (1).

26 août 1760. — Demoiselle Marie Louise de St-Pol, fille de messire Louis de St-Pol, Sr de la Briche, et de dame Marie Louise de Fleurigny, son épouse; décédée à l'âge de 81 ans. Cet acte porte les signatures suivantes : « S. Pol — le chevalier de St-Pol — St-Pol de la Briche — le chevalier de Prunelé — Gabaille — Robillard — Pichault, ministre des Mathurins — F. M. Donaie de Foucher, pr. curé de St-Germain de Dourdan, etc. ».

15 décembre 1760. — Françoise Henriette Moreau, 28 ans.

9 mars 1761. — Demoiselle Hélène Angélique de Barville, fille de messire Louis François de Barville, Sr du Fresne, et de dame Marie Geneviève de la Cour, son épouse, 6 ans.

31 août 1761. — Demoiselle Marie Françoise de St-Pol, 78 ans, sœur de Marie Louise de St-Pol, décédée l'année précédente.

17 mai 1769. — Mademoiselle Marie Catherine de Prunelé, fille de messire Jacques Philippe de Prunelé, chevalier, seigneur du fief de Chalo St-Mard en partie, ancien lieutenant d'artillerie, âgée de 70 ans 1/2; l'inhumation faite en présence de messire Prunelé de Bizemont, seigneur de *St Mar* et de Thignonville (*sic*), chevalier de l'ordre royal et militaire de St-Louis; de l'abbé Petit de Mézières, prêtre, chef chantre de Notre-Dame « à ce invité par notre communauté, conformément à la sentence du 12 octobre 1749, communiquée à M. le curé de St-Gilles ». — Cet acte est suivi des signatures ci-après : Bizemont — L. Ch. de Bonnevaux — de Labarre — Petit de Mézières — Audelan.

31 janvier 1776. — Marie Claire, fille naturelle de Marie-Jeanne Ibo, sa mère, de l'île St-Domingue, 13 ans environ.

27 avril 1781. — Mademoiselle Anne Bordas, fille de M. Bordas, marchand de bois à Châteaudun, 73 ans.

2 mai 1781. — Demoiselle Jeanne Anne de Cugnac de Champaruin, 77 ans.

7 mai 1781. — Catherine Demau-Villain, veuve de messire de Longru, commandant d'un bataillon de milice, 68 ans.

12 août 1782. — Julienne Mulleton, fille d'Etienne Mulleton, berger du hameau du Plessy St Benoist, paroisse d'Authon, 23 ans.

1^{er} septembre 1790. — Demoiselle Marie Louise Geneviève Cliquet de Fontenay, 33 ans, fille de M. Jean Claude Cliquet de Fontenay, ancien procureur au Châtelet, et de dame Marie Geneviève Maquet, demeurant à Paris, rue Mazarine, paroisse St-Sulpice.

Cette inhumation est la dernière qui ait été faite dans le cime-

(1) Cottinville, paroisse d'Abbéville. Voir les registres paroissiaux du canton de Méréville.

tière de la Congrégation. Aucun acte n'est inscrit dans le registre de 1791, qui est le dernier.

Un acte du dimanche 2 décembre 1792, dans le registre de la paroisse St-Gilles, conservé par la municipalité, est celui du décès de la citoyenne Marguerite Segrave, âgée d'environ 60 ans, décédée dans la maison des ci-devant Religieuses de la Congrégation, née en Irlande et domiciliée dans cette commune.

Toutes les inhumations étaient faites généralement par les aumôniers ou confesseurs du couvent qui sont en :

1739. — Nicolas Courtin, prieur de S. Martin.

1752. — Louis-Gabriel Léoté.

1756. — Le R. P. Agathange, Récollet, qui mourut au monastère en 1763, âgé de 46 ans, et dont le corps fut inhumé, le 8 novembre, dans la chapelle du chœur de l'église voisine des Cordeliers, par le R. P. Pilvernier, gardien de ce couvent, en présence de Messires Pavy, curé de St-Gilles, et Pichault, prieur de la maison des Trinitaires. Le défunt est nommé dans l'acte « Jean Baptiste Mortier, dit en religion Agathange, religieux Récollet de la province de France ».

1767. — Antoine Barthélemy Audelan.

1771. — Jacques Philippe Leclerc.

1787. — Maurice Humbert Empereur (1).

Pendant les vacances de l'emploi, les cérémonies furent accomplies par divers ecclésiastiques ou religieux des couvents d'Etampes, tels que : le R. P. dom Coutault, supérieur des Clercs réguliers de la Congrégation de St-Paul en 1744 ; l'abbé de St-Adon, docteur, de Sorbonne, doyen de Sainte-Croix et de la chrétienté d'Etampes en 1748 : le R. P. Renard, gardien des Cordeliers en 1761, etc...

(1) Aumônier en 1807.

